



**Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille**
**Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré**



Le **SIAES**, c'est LE syndicat :

- qui défend la transmission des savoirs, des savoir-faire et l'autorité des professeurs.
- qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels.
- qui défend votre liberté pédagogique individuelle et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires face aux pédagogistes qui prétendent que l'élève peut « *tout découvrir par lui-même* » et « *construire seul ses propres savoirs* ».
- qui défend l'École Républicaine et ses valeurs.
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis.
- qui ne bénéficie d'aucune subvention publique ou privée, qui refuse les ressources publicitaires et dont le fonctionnement repose exclusivement sur les cotisations des adhérent(e)s et le travail réalisé bénévolement par des militants.

LE SYNDICAT INDÉPENDANT ne roule pour aucun parti politique.

Le SIAES dénonce et combat

- La dévalorisation morale et sociale de notre profession. Les salaires insuffisants et la perte considérable de notre pouvoir d'achat.
- Le renoncement, le laxisme, la démagogie, l'abaissement des exigences et du niveau et la mise en place de l'école du socle.
- La suppression de la notation au nom de l'idéologie et la mise en place d'une évaluation « bienveillante » par compétences ayant pour seul but de tenter de masquer la baisse du niveau des élèves et de généraliser le passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève.
- Le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux parents se comportant en « consommateurs » d'école.
- La dégradation continue de nos conditions de travail. L'augmentation de la charge de travail.
- Les services partagés entre plusieurs établissements parfois éloignés.
- Les réunions stériles et les emplois du temps « à trous » visant à nous caserner.
- L'éclatement et la « primarisation » du second degré notamment du collège.
- La « secondarisation » du supérieur.
- La multiplication des actes d'incivilité et de violence et l'impunité pour leurs auteurs.
- La polyvalence imposée (Enseignement Intégré de Science et Technologie).
- Les menaces d'annualisation du service.
- La territorialisation de l'École.

Le SIAES revendique

- Le respect des professeurs et des CPE et de leurs missions d'instruction et d'éducation.
- La reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- Le rétablissement de l'autorité et d'une ambiance de travail propice à la transmission des savoirs et savoir-faire et à la réussite de chaque élève en fonction de son travail et de ses capacités.
- La revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.

Du 29 novembre
au 6 décembre 2018

Au **SCRUTIN NATIONAL**
(CTM),

VOTEZ pour la liste

SNCL - SIES - SAGES



Aux **SCRUTINS ACADÉMIQUES**
(CTA et CCPA),

VOTEZ pour la liste

SIAES



Nous REFUSONS les PRESSIONS HIÉRARCHIQUES INTOLÉRABLES exercées sur les contractuels, notamment lors du renouvellement du contrat, pour les contraindre à TOUJOURS DAVANTAGE DE FLEXIBILITÉ (contrat à temps incomplet, service partagé entre plusieurs établissements, enseignement dans une autre discipline ...).

Le SIAES défend vos intérêts matériels et moraux :

- Des salaires revalorisés :
 - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
 - en revalorisant la grille indiciaire des contractuels professeurs et CPE.
- Le RESPECT des contractuels par une réelle prise en compte de leurs difficultés d'exercice.
 - La limitation des affectations sur plusieurs établissements très éloignés les uns des autres.
 - Le droit à une formation initiale de qualité pour faciliter la prise en charge des classes.
 - Le droit à une formation de qualité, sur le temps de travail, permettant de préparer sereinement et efficacement les concours de recrutement.
 - Une meilleure prise en compte des services de non titulaire lors du reclassement.
 - La reconnaissance des diplômes acquis.
 - La diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
 - L'augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
 - Le maintien des concours nationaux de recrutement.
 - Une véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
 - La reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque discipline (EPS, disciplines industrielles et techniques ...).
 - La revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).
 - L'inclusion systématique des vacances scolaires au prorata des périodes travaillées.

RETRAIT DE LA RÉFORME DU LYCÉE.

Le SIAES rappelle son attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire et exige le maintien d'épreuves finales, terminales, anonymes et nationales. Le SIAES est donc opposé à la suppression des filières, à la réduction du baccalauréat à quatre épreuves et à l'introduction du contrôle continu.

Tandis que les autres organisations syndicales rivalisent de démagogie pour s'opposer à toute forme de sélection à l'entrée du supérieur et au rétablissement du redoublement, le SIAES demande une autre réforme du lycée et du baccalauréat afin de corriger les années d'errance qui ont conduit inexorablement à la perte de valeur de ce diplôme.

RETRAIT DE LA RÉFORME BLANQUER DE LA VOIE PROFESSIONNELLE.

3 SCRUTINS

Vote électronique
du 29 novembre
au 6 décembre 2018

CTM

Comité Technique
Ministériel

CTA

Comité Technique
Académique

CCPA

Commission Consultative Paritaire
Académique

**NON
TITULAIRES**
(enseignement,
éducation)



Le SIAES, le SIES, le SAGES et le SNCL sont affiliés à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale.